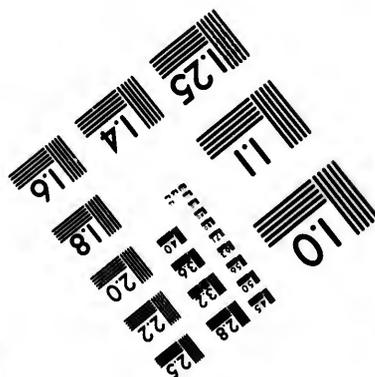
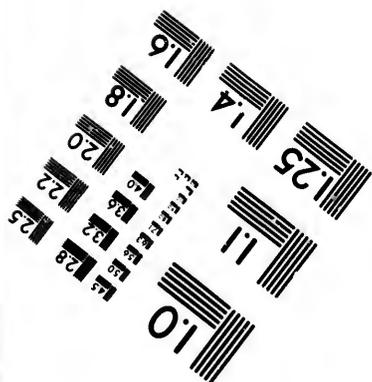
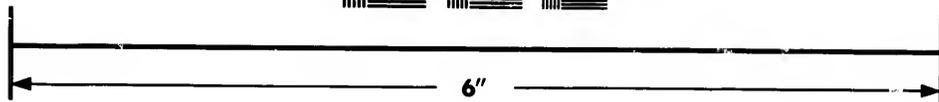
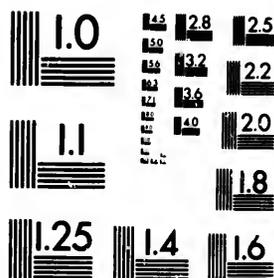


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1983**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

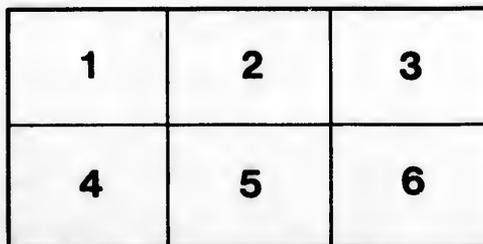
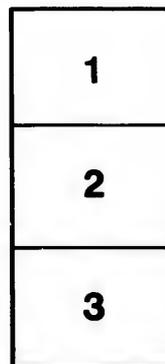
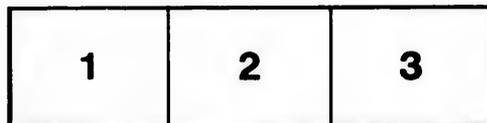
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

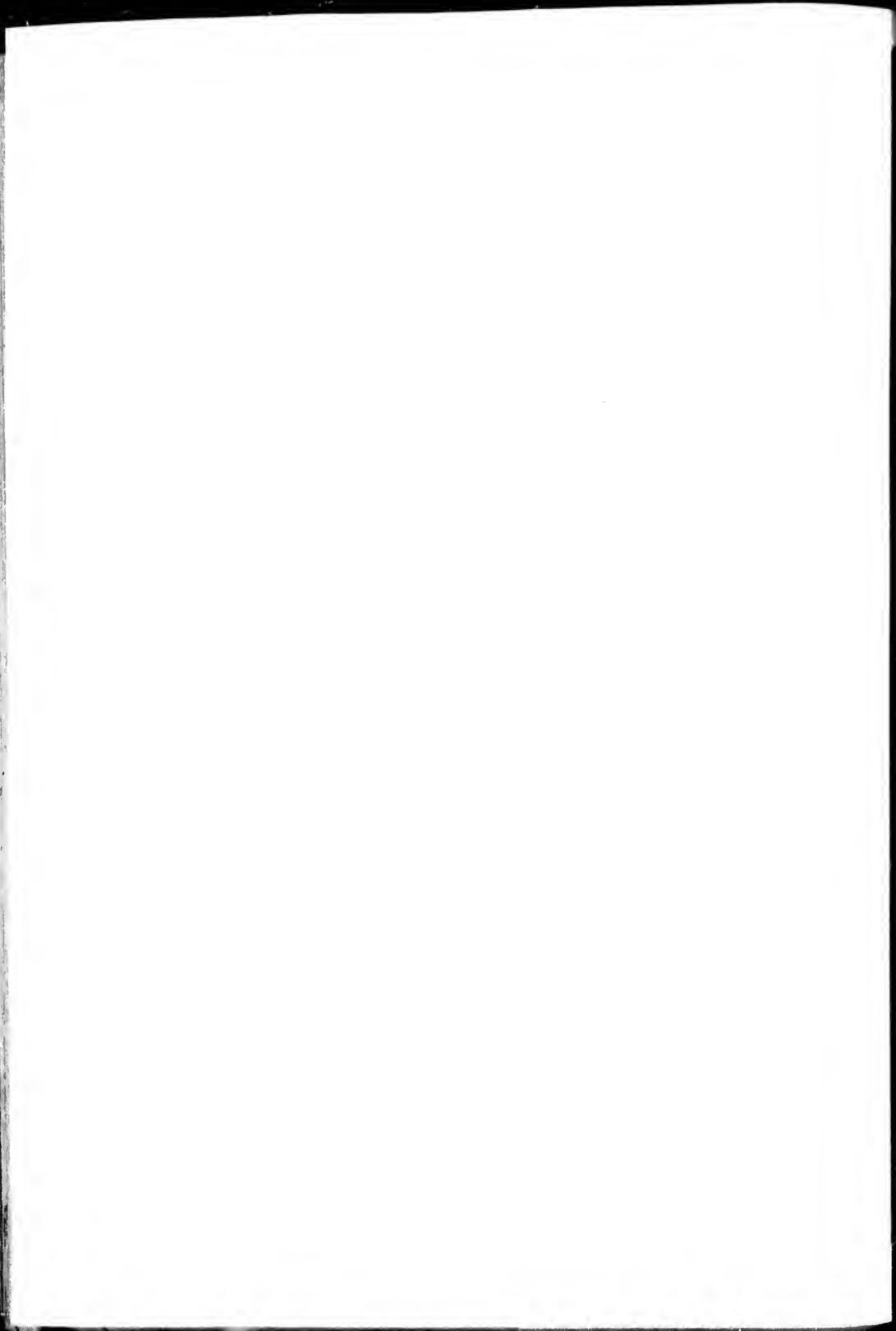
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



## LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE

MONTREAL.

VS.

MAXIMILIEN BIBAUD.

## PORTRAITS DES COLLITIGANS.

Mes amis sont témoins que j'avais dit, au sujet, de l'article Chasteaufort, que je ne répondrais point, parcequ'il me faudrait mettre en cause le Commandeur Viger, et sortir du rôle que j'avais adopté à l'égard de ce compatriote ; mais puisque ses ayans ça se sont furibonds, le monde reconnaîtra qu'il n'est qu'une juste que je démasque mes ennemis, quand ils m'attaquent en matamores.

Qu'est-ce que la soi-disant Société Historique de Montréal ?... C'est une prétendue association sans lares, et dans laquelle, depuis la mort du Commandeur, il n'y a pas un seul homme, à moins que ce ne soit M. A. Boucher, qui ait fait chose propre à donner qualité pour faire partie d'une société historique.

Quel homme est le président ?... Il n'est proprement le type ni du maître d'école ni de ces abbés dont parle La Bruyère dans ses *Caractères* : de quoi il est le type, je ne sais. Il a fait peu de chose de mémorable, attendu qu'il ne fait rien de lui même, si ce n'est ses lectures sur l'histoire du Canada, qui n'ont point été un bien beau début ! On le dit *prudens sicut serpens*, et que c'est pour cela qu'il ne met pas son nom au bas des diatribes dont il

est le co-propriétaire. On ajoute qu'il ne déteste pas les mauvais livres, pourvu qu'ils soient originaux de Québec ; mais ces deux derniers dires ne sont sans doute rien qui vaille, que cancans. On me chante encore que ce n'est pas un Lacordaire que le Président : eh ! qu'en sait-on ? peut-être que s'il prêchait, il s'éleverait aux plus grands effets oratoires. Le poète anglais Gray l'a bien dit : " Que de pierres précieuses du plus pur éclat demeurent perdues dans les gouffres de l'Océan ! Que de fleurs pleines de charmes ne prodiguent leur parfum qu'à la brise du désert. Ici repose peut-être quelque rustique Hampden qui, d'un cœur intrépide, affrontait le petit tyran de son héritage ; là gît inconnu dans la tombe quelque Milton muet et sans gloire." On doute que M. l'abbé ait de l'esprit, parce que ses saillies ne consistent qu'à riez avec éclats de celles qui échappent à autrui, cela joint à des exclamations de M. le Surintendant ou de M. le Professeur. Mais cela seul ne suffit-il pas pour donner lieu de croire qu'il est très spirituel, monsieur l'abbé ? quoiqu'il en soit, il est certain que ce qu'il y a de plus florissant chez le Président, c'est la jeunesse.

*M. Bellavance*

Quant au Vice-Président, — un inspecteur de licences — il n'est rien moins que marquant, et son génie a été heureusement équilibré pour qu'il devint le scribe du Commandeur Viger, qui ne souffrait point de contradicteur. Un jour que je le poussais au bout du mur, le Commandeur me dit bien péremptoirement, qu'un homme de trente ans ne devait pas en savoir aussi long qu'un de soixante et dix, d'où il suit que dans les armées du grand Condé, de Charles XII et du général Bonaparte, il y avait au moins vingt colonels qui auraient mieux fait qu'eux !

*M. Baby*

Je ne suis pas sûr des autres membres ; je connais cependant le Secrétaire, M. Baby, gentilhomme par son éducation comme par sa caste, auquel j'ai répondu néanmoins privément, que le Commandeur, qui me visitait fréquemment, ne m'ayant jamais dit mot de sa société durant sa vie, je ne pouvais en faire partie après sa mort. Cette réponse n'était qu'un prétexte, car j'ai un préjugé contre toutes les sociétés historiques, d'où jamais historien n'est sorti. Si je puis dire de l'Académie Française, que le *nec plus ultra* de la plupart de ses membres est de faire une édition d'un auteur connu *enrichie* de notes, pour sor-

tir de l'obscurité qu'ils méritent, en s'imposant à cet auteur, cela est vrai à plus forte raison des sociétés historiques,—non de celle qu'on dit exister à Montréal. Pour celle-là, elle a été huée dès qu'elle a osé se mettre dans la Gazette, et le sera avec bien plus de raison maintenant, qu'elle a perdu le seul homme qui était digne d'en être la base, bien qu'une illibéralité qu'on ne peut nier l'eût induit à se servir des moyens les moins propres à parvenir à son but.

*Beaubien.* Le Défenseur en cette cause n'a pas besoin. Être tireur car celui qui écrit beaucoup ne manque guères à se peindre lui-même dans ses écrits ; cependant, rien ne me flatterait davantage que si l'on voulait m'attribuer ce portrait que trace de La Fontaine le rhéteur De Fivas : " On a beaucoup parlé de sa naïveté ; c'est une naïveté qui laisse place à beaucoup de malice. Ce n'était ni en enfant ni en optimiste qu'il avait envisagé le monde."

#### ADMISSIONS.

J'admettrai que je puis être justement accusé d'avoir été inattentif quand, après avoir dit que Jocelyn Waller était mort en telle année, je l'ai fait aller plus tard en Angleterre avec Neilson, pourvu que, d'autre part, on admette que cette inadvertance est comme 1 est à 100, comparée à l'inadvertance par laquelle le fondateur de la Société Historique a fait dire à M. de La Roche-Héron que Mgr. Denaut est le seul évêque de Québec qui n'ait pas été inhumé dans sa cathédrale, tandis que Messieurs de St. Vallier, Duplessis de Mornay, Dosquet de Pontbriand, D'Esglis et Bailly de Messein (Coadjuteur) l'ont été ailleurs. Notez bien que le fait, quant à Pontbriand, était d'autant moins susceptible d'être ignoré, qu'en conséquence du désastre d'Abraham, toutes les autorités coloniales y compris le Conseil Supérieur, suivirent l'armée à Montréal.

CHASTEaufORT, *Vinerve* DU 15 JANVIER 1859.

Le but de ce premier article est de démontrer que je ne suis pas effectivement le premier écrivain qui ait parlé de ce gouverneur. Après avoir cité *in extenso* les do-

oumens par moi cités partiellement, ce qui était facile une fois que j'avais indiqué où les prendre, mes adversaires continuent : " Dès 1852, on connaissait donc cette prestation de serment, et par conséquent l'existence de Châteaufort. Les documens seigneuriaux contenant cette prestation de serment, étaient soumis au jugement de la Cour Seigneuriale, dont les premières séances ont été tenues en 1855, la première de ces séances ayant été ouverte le 4 Septembre. C'est cette année-là même que M. Bibaud a publié les " Institutions de l'Histoire du Canada" dans lesquelles, à la page 71, se trouve rapportée presque mot pour mot la susdite prestation de Foi et Hommage, sans dire néanmoins que cet acte soit tiré des documens seigneuriaux imprimés en 1852, *sauf erreur* commise par M. Bibaud en reportant à l'année 1637, ce qui avait eu lieu en 1635. (\*) Le Dictionnaire des Hommes Illustres n'a été publié qu'en 1857, et là, M. Bibaud reconnaît que la prestation de Foi et Hommage de M. Giffard " se trouve dans les documens féodaux publiés par la Législature" c'est-à-dire publiés dès l'année 1852. Il nous semble qu'il n'y avait pas lieu de *tatonner* en pareil cas."

Revenons. " On connaissait donc &c. Mes adversaires ont fait leur logique *in campis* ; il ne faut donc pas admirer qu'ils raisonnent *a baroco*. Il y a une trentaine de documens imprimés qui prouvent que l'esclavage a existé en Canada, et cependant M. Garneau ne l'a pas su,—il prend même un document qui permet l'esclavage pour un document le prohibant. Il a fallu que le Commandeur yit mes Institutes pour se rappeler confusément qu'il avait autrefois touché à cette question dans sa *Saberdache* : bref, l'opinion universelle était que l'esclavage n'avait jamais eu lieu en Canada, et le Commandeur lui-même a mis bien du temps à se persuader qu'il avait existé de fait comme de droit. Les traités de Cugnet ont été publiés dès l'an 1775, et cependant personne n'y avait découvert avant moi que, sous les Français, il y avait eu d'autres fiefs de dignité que la baronnie de Longueuil, que le Procureur-Général donnait des conférences

---

(\*) On verra plus bas où mes zoïles ont découvert l'erreur.

de droit et bien d'autres nouveautés, dont le second livre de mes Institutes est une fourmillère. Quant à tout cela je dois dire que le Commandeur était loin d'être aussi mesquin envers moi que sa séquelle, et qu'elles ont fort excité sa curiosité. Si donc, en raisonnant *a simili*, j'applique l'argument à Chasteaufort, voilà mes zoïles à quia. Pour la Législature, de grâce, n'en parlons pas ; il ne faut pas dire qu'elle a connu en 1852 ce qu'elle a publié en 1852, elle qui agit uniformément sans connaissance de cause ; il ne faut pas dire que le public connaissait en 1852 ce que la Législature avait publié sans s'en soucier en 1852, car si quelqu'un en devait connaître le contenu ce devait être le Commandeur ; or, cet homme, à qui il fallait tout prouver quand ça ne venait pas de lui, il m'a fallu lui indiquer une à une les pages où j'avais pris mes données. J'avais deviné par la combinaison de divers titres, qu'un Lauzon avait possédé en fief 60 lieues de pays, je lui montrai une inféodation faite par Pierre Boucher, je lui prouvai que Boucher signait Boucherville, (ce qui était contraire à ses notes), je lui montrai une inféodation signée Longueuil et Bigot en opposition à sa croyance ineffable que les Commandans Généraux de la Colonie ou gouvernans intérimaires n'avaient pas d'autres fonctions que de commander la milice (\*) et je lui ai indiqué dans le Catalogue Raisonné de la Bibliothèque du Parlement la correspondance du premier baron de Longueuil avec le ministre de la marine, laquelle démontre qu'il s'occupait de toutes les affaires de la Colonie généralement. A présent, où prend-on que la Cour Seigneuriale a dû connaître Chasteaufort avant moi, parce qu'elle

*Je n'ai pas  
l'original*

(\*) Pour donner un avant-goût des belles conséquences de la croyance du fondateur, je vais proposer une énigme aux membres de la société, qui croit tout bonnement qu'elle va me manger la laine sur le dos. Si, durant la maladie du Marquis de Vaudreuil, Montcalm n'eût pas obtenu sous main une commission de gouverneur, Rigaud de Vaudreuil, Gouverneur de Montréal et capitaine d'infanterie, serait passé naturellement au château de St. Louis, de l'aveu de Montcalm, qui alléguerait son incapacité. Il aurait commandé, *ex hypothesi*, puisque c'était son propre ; donc un lieutenant-général des armées aurait servi sous un capitaine d'infanterie !!!

it facile  
s adven-  
nc cette  
ence de  
ontenant  
jugement  
es ont  
yant été  
ême que  
e du Ca-  
rappor-  
de Foi et  
t tiré des  
f l'erreur  
1637, ce  
des Hom-  
M. Bibaud  
age de M.  
ux publiés  
année 1852.  
ner en pa-  
es adversai-  
t donc pas  
e trentaine  
esclavage a  
ne l'a pas  
l'esclavage  
te le Com-  
onfusémen-  
ans sa Sa-  
e l'esclava-  
ommandeur  
qu'il avait  
de Cugnet  
personne n'y  
ançais, il y  
nie de Lon-  
conférences  
rt l'erreur.

s'est ouverte le 4 Septembre 1855, et que je n'avais publié mes *Institutes* que dans le cours de cette même année ?.. Et si mes zoïles n'étaient pas assez embourbés comme cela, qu'avait à faire la commission de Chateaufort avec la Cour Seigneuriale ?... Mes zoïles connaissent-ils en 1859 les documens seigneuriaux publiés en 1852 ?... Impossible, à moins qu'ils ne veuillent s'avouer menteurs. car comment n'y auraient-ils pas rencontré le nom *Babineau* ?

Ce qui m'a fait tatonner au sujet de Chateaufort, ce sont ces mots : " Lieutenant-Général en toute l'étendue du fleuve Saint Laurent pour Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu." Il n'y avait pas lieu de tatonner dit-on ; je distingue ; pour des *savans* de la force de mes adversaires, non ; pour moi, oui. Les écoliers ne tatonnent jamais, ils vont toujours.

" On objectera peut-être, continuent mes savantasses, qu'il n'est pas dit où cette prestation de Foi et Hommage a eu lieu. Ne serait-ce pas à Paris ?"

A vous le *Solvuntur Objectiones*, mais à moi les objections. Or, celle-là n'est point de ma façon : il n'y avait que la société historique qui fût de force à *inventer* que les Lieutenans-Généraux de la Nouvelle-France résidaient à Paris !

Elle veut bien confirmer la date où je place la mort de Champlain, et l'appuie en citant Charlevoix, Bibaud, père, M. Garneau et les Relations des Jésuites. On reconnaît ici un faible qui va bien à la soi-disant société : quel besoin de quatre citations pour prouver ce qui n'est pas contentieux. M. Dupin, dans son opinion pour le Séminaire, se moque avec raison de notre Juge-en-Chef Sewell, qui citait Domat pour prouver ce qui n'a pas besoin d'être prouvé,—un axiome.

" Du reste les Relations des Jésuites ne permettent plus de *tatonner* dans cette affaire."

Je tatonne toujours, malgré la citation des Relations, parce que je connais la charte de la Compagnie des Cent Associés : il me reste à savoir par quel droit le Cardinal de Richelieu nommait un Lieutenant-Général dans l'étendue du fleuve Saint Laurent. Je propose l'énigme à la fameuse société.

" M. le Commandeur Viger, dans sa Liste des Gouver-

neurs du Canada, publiée à Montréal en 1850, au bas de son tableau d'autographes, c'est-à-dire, cinq ans avant la publication des Institutions de Bibaud, jeune, a fait mention de Chasteaufort. Cette même liste a été republiée à Londres en 1851, et à Paris en 1855. Il est donc certain que M. Bibaud, jeune, n'a pas inventé ce personnage." *M. Bibaud mentionné dans cette objection*

Je vous demande pardon, vous qui êtes si exacts, la Liste n'a pas été *publiée*, mais seulement imprimée à Londres et à Paris par le soin de Sir W. Logan ; mais le Commandeur m'a dit lui-même qu'elle n'avait pas pu être vendue ; quant à moi, je ne l'ai jamais lue.

J'ai fait entendre que la Législature n'est pas un écrivain, que la Cour Seigneuriale n'est pas un écrivain ; qu'on peut faire une liste de gouverneurs et coler des autographes sans être un écrivain, et je dis enfin que les Relations des Jésuites ne sont pas un écrivain, mais une publication faite en 1858, d'où je conclus que je demeure le premier écrivain qui ait parlé de Chasteaufort. Si je dis que je ne l'ai fait qu'en tatonnant, cela est par trop modeste pour qu'on ait bonne grâce à n'en faire un crime.

Après l'apparition de mes Institutes, le Commandeur, qui ne me parla point de sa liste, vint me montrer une note manuscrite qui prouvait aussi l'existence de Chasteaufort ; j'ai bien ri sous cap de voir que la société *tatonnait* assez pour ne la pas citer dans son premier article que je pulvérisai en ce moment ; je fis remarquer cette circonstance à M. Lévêque, Secrétaire de l'Institut Polytechnique : elle l'a citée depuis, mais il fallait produire cette note en temps et lieu !

A propos de la Liste du Commandeur, voici comment je raisonnerais, si j'en voulais à une réputation de laquelle je me suis porté pour garant vis-à-vis du public, qu'n'a absolument rien devant lui pour la prouver, et si j'étais animé contre lui du même esprit qui anime sa séquelle contre moi :

Les Gouverneurs et Lieutenans-Généraux sont relativement aussi importans pour nous colons, que le sont les rois pour les sujets métropolitains. Or, le Commandeur, dans ses Listes, trois fois imprimées, omet au moins deux vice-rois et trois ou quatre administrateurs de la domina-

tion française, et sous les Anglais, il a installé à tort le général Clitherow. N'est-ce pas comme si Sismondi, dans le Catalogue des rois de France, eût omis deux rois, trois régens, et qu'il eût inventé la régence du duc d'Orléans. Quoiqu'il en soit, j'ai en portefeuille des listes de gouverneurs-généraux et particuliers plus complètes de beaucoup que les siennes, outre celle des gouverneurs des Trois-Rivières, que vous ne trouverez point dans ses notes.

C'est dans son premier article que la Société me dit que mon Dictionnaire n'aurait point perdu de son mérite si le nombre des "illustrations" eût été un peu plus réduit. Dans mon *Panthéon*, j'avais, par anticipation, profité de cet avis, en éliminant, entre beaucoup d'autres, M. Duvernay. Quand je lui fis un article, ses fils me firent montrer des médailles qu'il avait obtenues des rebelles ; je les remis dans les mains du porteur, Mr. M. Marchand, en lui observant qu'elles avaient une tournure trop démocratique pour être à ma convenance : dans mon rôle d'historien, je suis inflexible, et serai toujours glorieux de l'être.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU CANADA EN SOUS  
ORDRE DE M. BIHEAU &C. *Minerve* du 17 Février  
1859.

Quelqu'un m'a demandé ce qu'on voulait dire par mon Histoire du Canada en *sous ordre*, ce que j'ignore, parce que l'esprit de mes adversaires n'est pas clair :

La savante société devrait tenir à ne commettre aucune erreur de nom, elle qui me reproche mon *Babineau* : je m'appelle Bibaud. Elle trouvera ce nom deux fois aux premières pages des Edits et Ordonnances Royaux. Quant au titre de membre correspondant de la Société du Michigan, que je n'ai pas, et que la *Minerve* m'a attribué, il y a quelque temps, je n'ai qu'à accuser M. Bellemare en particulier, qui voulait faire sa cour à son patron. Mais je ne vois pas qu'il pût approuver de pareilles licences, car on sait qu'il n'entendait pas badinage sur les noms et les qualités. Il prétendait ou devait prétendre, pour être conséquent, qu'il ne faut pas écrire au XIXe siècle, Vendôme, de Charbonnel,

*M. Bibeau*

Le Jeune, Chauveau, mais bien Vandôme, De Carbonnel, Le Jeune, Chauveaux. Comme le Commandeur était rare en fait de goût, il restait seul de sa mode ! La *Minerve* ou la Société me permettront bien ce petit badinage, elles qui sont toujours en quête d'une occasion pour insulter mon père ; et pourquoi cela ?... parcequ'il déserta cette feuille pour l'*Ami du Peuple*, quand elle devint licencieuse. Quel est le fils dénaturé qui ne serait pas ulcéré au souvenir que l'auteur de ses jours a été injurié dans la *Minerve*, dans un article contre M. Bois. alors que son corps était à peine froid ou tout au moins durant sa maladie suprême !

Je n'ai aucune admission à donner pour défaut de galanterie envers aucune dame en particulier. Le docteur Chénier peut avoir ou n'avoir pas été membre du Parlement, et M. Papineau, avoir été élu pour Kent au lieu de Huntingdom. Il est bien permis de s'aider des travaux déjà faits, quand il n'y a pas de raison particulière de s'en défier, et je dirai que pour les membres du Parlement, je me suis aidé du Catéchisme Politique de M. Gérin Lajoie, sans toutefois le rendre responsable d'aucune de mes erreurs en particulier. J'ai évité d'autant volontiers de me concher sur les lourds journaux de la Chambre, qu'ils me paraissent une œuvre digne d'être rangée dans la célèbre bibliothèque dont Rabelais nous a transmis le mirobolant catalogue. Ils ne sont pas dit-on, vierges d'erreurs non plus, parce que tout ce qui se publie sous les auspices de la Législature est fait avec une négligence d'espiègle, contre laquelle le Commandeur pestait tous les jours. Voyez par exemple les documens feodaux : *Babineau* y est répété à satiété. Je pourrais indiquer les pages, n'était que c'est un *job* que je laisse à la société, attendu qu'il faut bien qu'elle s'occupe.

L'article de M. Cherrier est exact de tous points ; cependant, il n'est pas agréable à la *Minerve* par le temps qui court : elle ne le trouve pas assez anglo-mané. Mais M. Cherrier qui a refusé la magistrature et la mairie ; M. Cherrier qui a pris une attitude si noble dans la question du siège du gouvernement, est un géant qui peut écraser du talon *Minerve* !

La société me dit de voir si je n'ai pas fait deux Lauxon d'un seul. Je n'ai que faire d'y voir, et je lui laisse

*Ponus probandi* ; en attendant, je nie gratuitement ce qu'elle affirme gratuitement.

Mais dans l'article du 29 janvier, ne cite-t-elle pas une commission *sans date* de Jean de Lauzon, *Gouverneur et Lieutenant-Général de la Nouvelle-France* ?... Je lui prie à mon tour de chercher si, dans la Liste du Commandeur, il se trouve un Jean de Lauzon Gouverneur et Lieutenant-Général, car malgré l'autorité de mon père et de Charlevoix, je crois, il m'a toujours nié que le gouverneur De Lauzon s'appelât Jean. Il est vrai que dans une conversation, à laquelle était présent M. l'abbé, il prétendait que Lauzon fils, c. a. d. Jean, avait les mêmes titres par commission de son père. Je trouvais une commission du père extraordinaire, mais là-dessus il faisait un machronisme, et voulait que ce que fesaient de concert un gouverneur et un intendant fût toujours obligatoire même envers le Roi, apparemment. (\*) Parler d'intendant à l'époque dont il s'agit (De Lauzon Charny était Grand Sénéchal) était un tel quiproquo que je dus écarter la question pour n'être pas obligé de le confondre. Le Commandeur était faible dans la conversation historique ; mais j'avoue qu'il était fort avec ses notes, sans être pour cela infailible. Or une erreur, une fois faite, risque de faire le tour du monde. Il m'a fait dire que le Chevalier de Longueuil est mort à Tours, je l'ai fait dire au docteur O'Callaghan : il y a eu un véritable courant électrique. (\*) Si le Commandeur n'avait pas inventé l'Administrateur Clitherow, M. A. Boucher ne l'aurait pas mis dans son Tableau Synoptique. L'abbé Ferland ayant publié que le Marquis de Vaudreuil avait épousé une D'Eschambault, je l'aurais répété si le Commandeur ne m'eût mis sur mes gardes. Pour revenir aux Lauzon, il y a, sur eux, de quoi embourber un corps plus compétent que la Société Historique.

Qui

M. Liger a fait  
impression ce  
nom Jean dans  
sa liste

Lauzon

(\*) Le monarque avait nommé le vicomte d'Argenson.

(\*) Il y a, dans le manuscrit du Commandeur sur les Le Moine une date impossible. Quand il nous dit qu'ils signaient invariablement Le Moine, il est dans l'erreur ; l'abbé Faillon nous apprend le contraire.

COMMENT MON PANTHÉON ET MES ERRATA DONNENT DES  
CONNAISSANCES HISTORIQUES A LA SOCIÉTÉ HISTO-  
RIQUE.

Dans l'article du 15 janvier, on trouve que le seigneur Giffard n'a pas prêté serment en 1637, mais en 1635, parce que je l'ai découvert le premier dans les *Errata* de mes *Institutes*.

Dans celui du 29 janvier, on a vu que Bacqueville de La Potherie et Jacques Leneuf de La Potherie ne sont pas le même personnage, parceque je les distingue dans mon Panthéon, outre Le Roy de La Potherie, que mes zôiles ne connaissent point.

Dans celui du 17 Février, c'est par mes *Errata* qu'ils ont découvert que, dans l'article Girouard, il faut dire St. Benoit et non St. Eustache.

C'est par mes *Errata* qu'ils ont découvert, dans le dit article, l'erreur qui concerne les De Sales Latérière.

C'est après avoir lu dans le *Panthéon* "Babineau ou plutôt Robineau," qu'ils ont découvert qu'il faut dire Robineau. On voit que ce n'est pas une science préconçue que la science de la savante société, et qu'elle est de seconde main. Mais elle a cru couvrir ce manque de gentillesse flagrant par un grand flux de citations qu'elle me lance à la tête. (\*) Ce n'est pas merveille pour des scribes ; mais que pouvait-on attendre de plus ?... quand ils ont perdu le Commandeur, ils n'en étaient pas encore au b e be de l'histoire, ils n'étaient parvenus qu'à ou vers la troisième lettre de l'alphabet. Quand la Prusse attaqua isolément Bonaparte, il s'écria que c'était une mutinerie de collège ; j'accepte aussi la présente levée de boucliers comme une rébellion de gilotins mal appris. Et cependant je me sens vulnérable sur un point ; je suis

---

(\*) J'ai bien le droit d'être surpris qu'ils ne m'aient pas reproché un article du Dictionnaire qui commence par L. ; mais ils savent, voyez-vous, faire acception de personnes. Quant à moi ce qui prouve que je ne suis pas incorrigible, comme M. Garnéau, c'est qu'après avoir dit que le juge Mouck avait déclaré l'esclavage contraire à la constitution anglaise, j'ai corrigé, parce que j'ai cru que M. Hodgins disait mieux que moi en attribuant cette assertion au juge Osgood ; et c'est moi qui avais raison.

ulcéré de la tactique insidieuse au moyen de laquelle mes ennemis m'ont provoqué et me provoquent à commencer la démolition d'une réputation que j'acceptai d'abord de si bon cœur, et que j'ai tant fait pour édifier, témoins le Catalogue de la Bibliothèque du Parlement, le *Courrier du Canada*, l'*Ordre*, le *Pays*, le *Herald* et les journaux qui ont parlé de la mort du Commandeur. A-t-il été loué autrement que dans les propres termes du Dictionnaire ? Et n'ai-je pas reproduit sans commentaire, à la suite des *Machabées Canadiens*, le compte rendu de M. De Bellefeuille, où il dit avec plus de bonne intention que d'exactitude, que celui qui nous a été enlevé aimait à communiquer ses notes et que personne ne le savait mieux que moi ?..... Oui ! j'ai pardonné en temps opportun les torts du Commandeur envers moi. Mais les torts de ses deux acolytes, qu'ils retombent sur leurs têtes et sur celles des leurs. Je les loue du zèle avec lequel ils ont veillé au chevet du mourant ; mais ils n'auront pas à se glorifier de m'avoir en quelque sorte, fait refuser l'admission, quand je me présentai pour le veiller ; ils ne se glorifieront point, je l'espère, de ne m'avoir pas invité aux obsèques ! Je leur offre la paix ou la guerre, comme Q. Fabius aux Carthaginois ; paix si l'on veut, mais d'estime, jamais, entre eux et moi. Je dis entre eux et moi, car l'estime doit être une chose réciproque ; or je leur refuse la mienne, et celle dont ils parlent dans leur troisième correspondance, je la dédaigne !

Des Presses de Cérat et Bourguignon.

## LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTREAL

vs

## MAXIMILIEN BIBAUD.

## Cause No. 2.

Je croyais que mes ennemis en avaient assez : mais, comme les mauvais anges de la tradition, ils prennent courage de leur nombre et d'une malhonnêteté sans remède, et ils s'animent les uns les autres. Grand émoi pourtant parmi la turbe ignoble, quand parut mon précédent pamphlet ; ils employèrent un runner pour aller dire de porte en porte que je ne triompherais pas longtemps, car il allait paraître un nom responsable tel, qu'aussitôt qu'il serait décliné, je devrais m'incliner. Quel était donc ce nom important ? Selon les uns c'était un surintendant, selon d'autres, c'était un jugé ; Toutefois, il était expressément défendu au dit runner de divulguer le nom avant qu'il parût dans la gazette. Bref le dit nom n'a point paru. Seulement une palinodie misérable parvint à la Minerve à point nommé avec une prétendue réponse au docteur Meilleur. mais non signée. Si cette palinodie n'eût pas été réellement le procès-verbal d'un concubule, un homme qui se serait cru un gentilhomme et qui venait nous conter qu'il regrettait d'avoir exposé à mes attaques des hommes qui n'étaient pas coupables, aurait, — tout le monde l'a senti, — pris le parti de décliner son nom ou de ne plus reparaitre dans la gazette. Bien loin d'en agir avec une telle gentillesse ou avec une pareille prudence, voici au contraire ce que le folliculaire (en effet ce n'est pas moi qu'on appelle à bon droit folliculaire, mais bien précisément les zoïles sans noms,) avait dû se dire, si vraiment il était seul : " Je sens bien que je ne suis pas un gentilhomme et que je n'ai rien à perdre : je

+ *in Supplément.*

(cette note est de la main de Bibaud)

lais aussi bien d'être menteur." Aussi a-t-il menti trois fois dans l'article de gazette du 8 Mars : la première fois en disant que j'avais eu tort de me fâcher d'une critique pleine de bienveillance, la seconde, en disant effrontément aux lecteurs de ma brochure que j'avouais que sa critique était exacte quant aux faits ; la troisième, en disant que j'avais parlé des "élèves de M. Viger" tandis que j'avais parlé de ses écoliers. (Mes ennemis m'appellent écoliers à leur tour, mais il n'y a là rien de fort piquant. Quand un petit garçon dit à un autre petit garçon, tu as menti, tu chniques, celui-ci ne trouve rien de plus neuf à lui dire "non, c'est toi qui a menti, c'est toi-même qui chniques"); (1) Il est dit dans l'article du 24 Mars : "Son Dictionnaire des Hommes Illustres a déjà été cité une fois à l'étranger par M. O'Callaghan, et la citation même contient une erreur." Quel est le but de mes ennemis ? Ils savaient bien que je serais là pour dire que cette erreur est l'erreur de M. Viger qui, de ce que le Chevalier de Longueuil résidait à Tours, en a conclu qu'il était mort à Tours, ce qui n'est pas vrai. Mais ces misérables guerillas savent qu'ils n'ont rien à perdre, et quant à leur fondateur, ils ne se soucient guères de ce qu'en le mettant sans cesse en avant, ils le feront éclabousser : ce n'est pas lui qu'ils aimaient, ce sont ses notes, qu'ils sont parvenus à smogler. Je m'occupe fort peu de dates selon eux. S'ils me prouvent qu'après avoir été remplacé en conséquence de la bataille de Walcourt, où il fut battu par le prince de Waldeck et par le comte de Marlboroug, le maréchal d'Humières ne resta pas à l'armée de Flandres, ils auront raison sur un point. Je trouve que Monsieur de Longueuil fut aide de camp du maréchal dans les mêmes sources où le Commandeur a puisé son petit cahier, sources auxquelles j'ai eu plus d'accès que lui. S'il se trouva aux mas-

---

(1) Quant au général Clitherow, sur le nom duquel le commandeur a fini par mettre une barre d'encre, s'il a été député gouverneur, il ne fallait effacer qu'à moitié ; si le général Rowan a été député gouverneur (ce qui pourrait bien être, quoique la turbe ne s'en doute guères) il fallait le dire, il fallait surtout dire que sir James Stuart l'a été. Tout cela aurait considérablement enrichi sa fameuse liste à si vaste réputation européenne !

sacre de Lachine, il ne combattit pas en même temps en Flandres. De plus, les Documens de Paris ne sont pour moi une autorité que quand ils n'ont pas tort, et la turbe aurait dû discerner qu'il ne s'est pas écoulé deux ans entre le Massacre de Lachine et le siège de Québec. Assurément si un homme a été faible sur le chronologie, c'était bien le Commandeur. Dans la Bibliothèque Canadienne, il place sous l'année 1766 des Ordonnances du Général Murray, qui n'était plus en Canada à cette époque. A la page 30 de sa Liste de Curés, Mgr. Bourget émane un décret en 1641. Ce laborieux antiquaire et véritable compilateur (mot dont la Société Historique ignore la véritable acception) (2) m'a beaucoup recherché comme je puis le prouver par deux de ses lettres. Il m'apporta son petit cahier sur les Le Moine à la soirée *savante* que M. Chauveau donnait à M. Desplaces. Je le lui reportai le lendemain, après l'avoir montré, en passant à l'Hôtel Donegana, à ce Français distingué, auquel il ne me fut pas possible de faire concevoir une haute idée du livret en question. Je fis apercevoir au Commandeur qu'il était impossible que M. de Labarre eût recommandé un Le Moine pour un service national particulier avant l'époque où ce service fut rendu; et dans une autre circonstance, voyant que dans un autre cahier, il dit que le premier Salaberry du Canada fut créé chevalier de St. Louis en 1766, je lui observai qu'il n'était pas probable que le roi de France eût distribué des croix de St. Louis en Canada, sous la domination anglaise, et qu'il avait sans doute mis un 6 pour un 5. Le Commandeur a fait faire une faute à M. Chauveau au sujet de Louis de Salaberry, et il aurait pu m'en faire faire deux autres sur le même individu. Ce

Ce n'est pas  
Rym, mais R  
qui a com  
erme

(2) Je conseille à ses membres de lire en commun le traité des preuves de l'Histoire par le R. P. Griffet. S. J. Il y établit la distinction à faire entre un compilateur, qu'il compare à un ouvrier ou manœuvre, et l'écrivain, qu'il compare à l'architecte. Les *Foedera* de Rymer sont une compilation. Pour être compilateur, il suffit d'amasser des documens et de les assembler; le commandeur n'était pas même en état d'assembler ceux qu'il trouvait, d'où il suit que je l'honore trop en l'appelant compilateur.

gentilhomme fut porté au premier Parlement Provincial. M. Viger me disait que les Anglais de la Chambre lui firent des objections et qu'il dut se retirer. Sir James Craig dit au contraire qu'il fut de tous les Parlemens jusqu'à sa nomination au Conseil Législatif. J'ai écrit que ce gentilhomme fut Colonel de plusieurs bataillons de milice : le Commandeur m'a dit que cela était impossible, et quand je lui mis sous les yeux l'Almanach de Québec pour 1814, il lui fallut prendre ses lunettes et y regarder longtemps. Le fait est que M. de Salaberry était Colonel divisionnaire. Si j'ai été sur mes gardes en cette circonstance c'est bien lui qui m'a appris que le gouverneur De Bienville était neveu de M. D'iberville ; l'abbé Verreau m'a reproché verbalement de ne lui avoir pas tenu compte de cette découverte. Je savais par son cahier que Charles Le Moine avait eu plus de sept fils, et j'ai mentionné quelque part ses filles, nommément celle qui épousa M. de La Chassigne, que le Commandeur a oublié de mettre parmi les Gouverneurs ou Commandans de Montréal ; mais parmi ses fils, je n'ai dû parler que de ceux qui sont connus dans l'histoire : il n'y a que la mauvaise foi qui puisse faire dire à mes adversaires que ça été là l'intention de Léon Guérin et que ce n'est pas la mienne. M. Viger fait mourir à 45 ans le chevalier de Beaujeu, dont le père ne s'était marié qu'en 1712, du moins selon les originaux ; (3) il était donc bâtard ? On a vu dans mon précédent pamphlet la prétention ineffable du Commandeur touchant le rôle qu'avaient à jouer les Commandans Généraux de la Colonie. Par un contraste aussi inénarrable, il a avancé dans la chambre de l'abbé Verreau, en présence de l'abbé de M. Bellemare et de M. Régnaud, que les titres de Lieutenant-Général de la colonie sous les Français, et de Capitaine-Général, sous les Anglais, ne donnaient

mais

aux

cause

---

(3) Comme Pétau et le chevalier Marsham, quand les dates ne s'accouplent pas bien, je les combine sans m'occuper de ce que diront les écoliers. J'adoptai 1702 et j'optai, pour la mort de M. de Bienville entre 1765 et 1769, que portent tour-à-tour les originaux. Par mon expédient, le commandeur ne radotait pas ; mais je veux bien faire un pas pour me concilier avec sa belle société, et je remets les choses comme avant.

aucun contrôle sur les opérations de guerre. En ce cas, il est bien singulier que le rôle de l'Administrateur ou du Gouverneur sans commission ou intérimaire fût si différent de celui du Gouverneur commissionné. Mais vous, autres, qui aimez qu'on vous cite des originaux, voyez le Procès-Verbal du Conseil relativement aux attributs respectifs des Gouverneurs et des Intendans, cité dans mes Institutes, et lisez surtout les Instructions de Vaudreuil à Montcalm dans les documens édités par M. O'Callaghan. Du reste, si le Commandeur a été mauvais chronologiste et surtout mauvais publiciste, cela ne l'empêchera point d'avoir été un brave homme ou même un homme brave, si la fameuse société historique parvient à nous le prouver. Seulement, ici, il pourra se faire que des originaux ne suffisent pas. S'il eût été aussi amoureux de la vérité que le dit la clique, il n'aurait pas dicté, sur ce point, des éloges de lui-même, et quand il a reproduit dans la *Minerve* le Rapport du Secrétaire Walker, il n'aurait pas omis le passage qui me concerne, encore moins ajouté que je suis membre correspondant de la Société de l'Etat de Michigan, tandis que j'en suis membre honoraire, aussi bien qu'il l'était lui-même. Le Commandeur ne se possédait point quand on prononçait devant lui le nom de M. Bois. Puisque la célèbre société compromet sans cesse son patron et se cache derrière lui, voudrait-elle bien aussi nous raconter un petit trait de jalousie qui est échappé au Commandeur à mon égard sur son lit de mort? M. O'Callaghan a cité mon Dictionnaire! Il a été cité par lui; il a été cité par le docteur Zender, il a été cité par le Secrétaire Walker, il a été cité par M. H. E. Chevalier, il a été cité à la gloire de M. Viger, à la suite d'une liste de ses œuvres chétives, dans le Catalogue de la Chambre; il a été cité par tous les journaux qui ont parlé de sa mort, et pour la peine du téméraire plaideur, je condamne la soi-disant société historique à relire l'opinion de la presse qui est à la fin du Dictionnaire. Mon père disait souvent à son ancien condisciple: "Jacques, comment veux-tu qu'on te prenne en faute, tu ne publies jamais rien." Pour moi, je n'ai plus, pour cette fois qu'une erreur à reprocher à M. Viger; dans son œuvre *infiniment* importante qui est une liste des curés de quelques paroisses.

il dit qu'il y a à Rigaud une bonne école de garçons dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes, tandis qu'elle est dirigée par les Clercs de St. Viateur. Je ne dirai pas que le Commandeur *salissait du papier*, comme la société le dit de moi : je dirai seulement qu'il écrivait excentriquement des minuties. (4) C'est papier sale, dites-vous que mes écrits ; mais il n'y a que la clique qui le dise, et la vérité choque plus que le mensonge. La vérité ! je vais vous la dire. La *Minerve* était un papier sale quand feu le Grand Vicaire Paul Loup Archambault la renvoyait, par lettre imprimée dans l'*Ami du Peuple*, comme une feuille licenciée ; la *Minerve* était un papier sale quand elle ornait ses colonnes d'annonces de celle du *Semeur*, "journal publié dans les vrais intérêts des Canadiens Français ;" la *Minerve* était un papier sale, quand elle insérait une correspondance contre une sentence du juge Bruneau qui déclarait nul un bail pour mauvais lieux ; la *Minerve* était un papier sale quand, durant les élections, elle faisait dire à Mgr. de Montréal des choses qu'il n'a jamais dites, et la *Minerve* est encore un papier sale à l'heure qu'il est ! Pour la façon de la

---

(4) Il est futile en général de discuter sur les circonstances secondaires des faits historiques, à propos desquelles il n'y a jamais deux historiens qui s'accordent complètement. "Selon les Grecs, dit Hérodote, Io a été enlevée comme je viens de le raconter ; selon les barbares, au contraire, ce fut comme suit : " Tout ce qu'on sait, c'est que Io, fille d'Inachus, fut enlevée par des Phéniciens. On sait aussi que Louis XIV franchit le Rhin, pour pénétrer en Hollande, mais il est curieux de voir comme on s'est mépris sur les circonstances. L'opinion commune, dit M. Durruy (Histoire de France) était que toute l'armée avait passé ce fleuve à la nage, en présence d'une armée retranchée et malgré l'artillerie d'une forteresse imprenable appelée *le Tholus*. On connaît l'Épître de Boileau, et Bossuet s'écrie : " Laissons le passage du Rhin, le prodige de notre siècle et de la vie de Louis le Grand." Mais Bonaparte change un peu de ton. " Le passage du Rhin, dit-il, est une opération militaire du quatrième ordre, puisque dans cet endroit le fleuve est guéable, appauvri par le Wahal, et qu'il n'était d'ailleurs défendu que par une poignée de milice. Le Toll-Huys n'était, comme son nom l'indique, qu'une maison de péage." Il paraît donc que l'aigle de Meaux lui-même n'y voyait goutte.

correspondance du 24 Mars, on voit que ses auteurs ainsi que ceux de la correspondance contre le traité de chimie, et des anciennes correspondances contre moi, ont autant de goût pour la poésie que pour la botanique. J'oubliais de dire qu'il n'y a pas de faute à dire que Magdelon de Verchères était terrible comme une armée rangée en bataille, mais qu'il y en a une grosse à dire qu'elle défendit le fort de Chambly, et une bien plus lourde à ajouter que Madame de Latour défendit le dit fort de Chambly, comme on le fait dans l'Echo du Cabinet de Lecture. M. Bellemare m'a dit des noms dans la *Minerve*, il m'en a dit à l'Institut Canadien-Français et il m'en a dit en pleine rue St. Vincent : tout le monde dit que ça n'est pas grave pour un conseiller de ville (City Father), et surtout pour un Directeur du Cabinet de Lecture Paroissial. Il est vrai que, copiste de notes, Inspecteur de licences, avocat après un examen *continué* (selon l'expression dont se servit M. le Solliciteur-Général Rose pour ne pas trop peiner le candidat,) il cumule les qualités es quelles il peut bien être gamin. (5) Je n'en veux pas à de jeunes amis que j'ai dans la Société enfantine ; mais ils ne nieront pas la sagesse de l'adage "dis moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es" ni la sagacité du loup de Lafontaine qui dit à l'agneau : "si ce n'est toi, c'est quelqu'un des tiens." Je termine en citant ce qu'on dit de moi à l'étranger, "M. Maximilien Bibaud L.L. D. a fait un début marquant dans le monde littéraire par ses publications. Nous avons de lui..... et le Dictionnaire des Hommes Illustres du Canada et

(5) Je dois à M. Bellemare de dire que cet examen ne fut pas continué au-delà de la Fête-Dieu, et qu'il put figurer à la procession en costume de Palais. C'est dans cet attirail qu'il paraît aux séances annuelles de l'illustre société. L'abbé Verreau se contente (mais il fait ça avec la plus grande coquetterie du monde) de jeter son manteau romain sur ses épaules. Il y a un membre honoraire qui se rend en habit de cour (homme d'une politique fédérale et littérateur de l'école des romantiques ou anticlassique, éditeur d'une histoire de Québec qu'on dit apocryphe. Il écrit aussi dans la *Ginèpe*.) Les autres membres sont vêtus comme de simples particuliers, pour ne point effacer ces illustrations nationales.

de l'Amérique. Nous recommandons la lecture de ces ouvrages. Ils montrent de la recherche et des connaissances des lois de la critique." M. Walker écrit : " But it is not now too late to return to you, and through you to Mr. Bibaud the cordial thanks of the Society for the valuable contributions to our historical collection. Unfortunately I am not familiar with your beautiful language, but judge Campbell, one of our officers, and who is every way competent to pass upon the merits of the works, speaks highly of them." Malgré ces éloges je suis prêt à en passer par ce que dit si sensément Blackstone dans la préface de ses Commentaires. "Si mon livre n'est pas bon, tous les éloges qu'on en écrirait n'en feront pas un bon livre. Si au contraire il a du prix, tout le mal qu'on en dira n'empêchera pas qu'il soit un bon livre."

e de ces  
connaiss-  
: " But  
ough you  
y for the  
n. Un-  
langua-  
and who  
ts of the  
eloges je  
Blacks-  
"Si mon  
rait n'en  
prix, tout  
t un bon

